



le **BIMI**

Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • N° 810 • janvier 2013 • 1.50 euro

2000 manifestants ont convergé vers la Préfecture.

**Le 17 janvier
SUCCÈS
de la Marche
pour l'emploi**



INFOS LUTTES

- Marche pour l'emploi du 17 janvier

DOSSIER

- Accord national de sécurisation de l'emploi

POLITIQUE REVENDICATIVE

- Résultats des élections TPE
- NAO 2013

VIE SYNDICALE

- La Formation syndicale

enpartance

ILE-DE-FRANCE *Donnez du sens à vos vacances*



ENPARTANCE IDF, est une association partenaire des CE, COS, CASC, des structures syndicales, des associations de salariés, actifs ou de retraités depuis de nombreuses années.

L'association, agit solidairement grâce à la force de son réseau pour le développement du tourisme associatif à vocation sociale, dans les domaines des vacances, des loisirs, de la culture et du sport pour tous !

Mutualisant ses moyens, **ENPARTANCE IDF** propose aussi aux salariés des petites entreprises n'ayant pas de structure sociale, de bénéficier de nombreux avantages.



PROFITEZ DES AVANTAGES DE LA CARTE LOISIRS

Théâtres / Musées / Châteaux / Visites / Restaurants / Bars animés / Cabarets / Spectacles divers / Excursions / Croisières / Hébergements / Sport et détente / Parcs de loisirs et d'attractions

ENPARTANCE ILE-DE-FRANCE

Tél : 01 48 30 95 16 - courriel : asso@enpartance-idf.fr

www.enpartance-idf.fr



le BIMI

Van-Hung Tran

Membre du Bureau de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

Pour une année de lutte et de succès !!

A chaque nouvelle année son lot de hausse des prix. Les prix du gaz et de l'électricité augmentent de respectivement 2,4% et 2,5%. Pour les transports publics la hausse moyenne est de 2,4 %, avec des différences selon les forfaits. Pour la deuxième année consécutive, le barème de l'impôt sur le revenu est gelé. Conséquence pour les contribuables : une hausse d'impôt de près de 2%. La redevance TV fait un bond de 6 euros. Le prix du timbre-poste aussi augmente, et personne ne tablera sur une baisse des prix du carburant bien au contraire !

Et les salaires ? Le gouvernement a refusé un coup de pouce au smic, et a daigné accorder 0,3% de hausse soit 3 centimes de l'heure !! Dans les entreprises les NAO vont débiter, et nous savons qu'elles vont être à l'écoute tant les entrepreneurs utilisent le contexte de crise pour évacuer les revendications des salariés.

Tout ceci en dit long sur le climat actuel. Les théories libérales sur le soit disant « coût du travail » ont bien imprégné les esprits des locataires de nos palais de la république. Les Patrons français plus que jamais décomplexés qui maintiennent le versement de dividendes indécentes aux actionnaires et s'octroient des salaires mirobolants, continuent sans relâche de faire avancer leurs idées. Après les 20 milliards accordés aux patrons, sans aucune contrepartie, on demande à présent aux salariés de se serrer la ceinture. 2013 sera difficile attendez 2014, nous a dit le Président de la République dans ses vœux. LA CGT n'attendra pas l'autorisation gouvernementale et encore moins patronale pour revendiquer ! C'est notamment ce que nous avons porté lors de la belle marche du 17 janvier. Et en février et en mars, d'autres temps forts viendront alimenter cette dynamique.

Les NAO seront un moment où les militants CGT devront être particulièrement présents. Pour porter les revendications, et si besoin organiser mobilisation et lutte ! L'offensive patronale sur les salaires, le contrat de travail, l'emploi, doit trouver une riposte syndicale de haut niveau pour rabattre leurs prétentions ! La CGT, renforcée dans sa position de 1^{er} syndicat du pays par les élections TPE, a une responsabilité particulière dans la période. A l'Élysée et à Matignon, ils doivent entendre que nous ne sommes pas prêts d'attendre pour imposer d'autres choix aux politiques de rigueur qui accentuent la crise. Entendre que la stratégie du « dos rond », n'est pas un projet politique acceptable pour les salariés. Quant au patronat, sa musique « faits ce que je dis mais pas ce que je fais », ne prendra jamais dans nos rangs. En 2013 encore plus déterminés, il nous faudra articuler proposition anti crise, mobilisation génératrice de tous ensemble, et combats porteurs de nouvelles perspectives, pour une année de lutte et de succès !



SOMMAIRE

- 03 ● Édito
- 04 ● Marche pour l'emploi
- Lettre ouverte au Préfet
- 07 ● NAO 2013
- 08 ● Dossier : Accord national dit de " sécurisation de l'emploi "
- Propositions de la CGT
- 10 ● Élections TPE
- Analyse et résultats
- 12 ● « Un engagement ouvrier » de Joël Biard
- L'IHS 93 a 10 ans
- 14 ● La formation syndicale
- 15 ● Indecosa

Encart : Plaque 7^{ème} Forum

**CGT 93
DEBOUT
POUR LE
COMBAT**



MENTIONS LÉGALES

BULLETIN D'INFORMATION AUX MILITANTS DE L'UD CGT 93

ISSN 7656890 N°CPPAP 0713 S 07940

Imprimé par ALLIAGES, 115 avenue Raspail - 94250 Gentilly

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél: 01 48 96 36 37

Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 2800 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:

Christian BOUVIER, Kamel BRAHMI, Richard DELUMBEE, Françoise MAUBORGNE, Hortensia MORA-SEVEON, Hervé OSSANT, Van-Hung TRAN

Maquette : UD CGT 93

Marche départementale pour l'emploi et l'avenir de la Seine-Saint-Denis

Extrait de la Lettre ouverte de l'UD CGT 93 au Préfet de la Seine-Saint-Denis.



Marche Départementale le 17 janvier

Monsieur Le Préfet,

Comme vous le savez nous sommes extrêmement préoccupés par la situation de l'emploi sur le département. Grave danger sur la filière automobile avec la volonté de fermeture de l'usine PSA d'Aulnay, plan massif de suppressions d'emplois à Air France avec toutes les incidences sur les entreprises de la plateforme de Roissy, Sanofi, Presstalis, précarité et manque de moyen dans la fonction publique, etc...

Tous les voyants sont au rouge. Nous sommes venus ici relayer l'exaspération, les colères et les revendications des salariés du département. Nous sommes venus interpeller l'Etat qui a des leviers d'action, et une responsabilité particulière dans la période, dans un département, le plus jeune de France, que nous estimons sous administré et singulièrement maltraité par le patronat !

Le développement du tertiaire sur notre département ne peut répondre à lui seul à nos besoins d'emplois. De ce point de vue, l'industrie doit et peut continuer d'irriguer le tissu économique départemental. C'est un élément essentiel d'un développement économique et social solide. Nous exigeons un Etat volontariste, sur le dossier PSA, pour lequel la CGT a formulé un contre-projet qui évite la fermeture de l'usine d'Aulnay.(...) De plus, les syndicats doivent être intégrés aux réunions du comité opérationnel concernant la ré-industrialisation du site de PSA. Plus que jamais l'ambition du maintien

de l'usine PSA, de la production de la C3 jusqu'en 2016 et du développement de nouvelles activités industrielles sur les surfaces disponibles doivent se conjuguer harmonieusement pour la sauvegarde de l'emploi mais aussi son développement. L'impatience de la direction de Peugeot pour démanteler l'usine et vendre les terrains est un mauvais signe, qui appelle la plus grande fermeté de la part des autorités publiques. Il s'agit de faire prévaloir l'intérêt des populations du territoire et rappeler à Peugeot sa responsabilité sociale.(...)

De par les aides et soutiens que l'Etat fournit aux entreprises, il est possible de peser. Par exemple, nous pouvons citer les 7 milliards d'aides que l'Etat accorde de nouveau à PSA via sa filiale bancaire ou encore les 135 millions d'€ de crédit impôt recherche que reçoit Sanofi. L'aide publique pour casser des emplois ce n'est plus acceptable ! L'exigence d'aide publique sous conditions, pour l'emploi, les salaires, ne cessent d'être revendiquée par les salariés et il faut qu'elle soit entendue !

Comment accepter le nouveau plan de restructuration de Sanofi, alors que le groupe réalise 8,8 milliards d'euros de profit cette année. En 5 ans la direction a supprimé 3 886 emplois en CDI et des milliers d'emplois induits, sans se priver durant ces années d'aides de l'Etat, et en affichant à chaque exercice des profits insolents ! Plusieurs sites sont à présent menacés, dont celui de Romainville. (...) nous demandons à l'Etat d'intervenir pour obtenir le gel du plan de restructuration, et la tenue de réunions

tripartites avec les pouvoirs publics.

De même l'Etat doit intervenir plus fermement pour sauver les 1250 emplois de Presstalis et le site de Bobigny. Dans le cas d'espèce, la catastrophe sociale se doublerait d'une autre catastrophe car ce serait la fin programmée du système égalitaire et démocratique de la distribution de la presse et donc de son pluralisme.

Sur la plate-forme de Roissy, la question de l'emploi c'est aussi l'extrême précarité des contrats de travail. Par le biais des passations de marché les entreprises, ont constitué une zone d'exception qui fait qu'un CDI n'est en réalité valable que le temps du marché obtenu. Cela ne peut plus durer. Sur la plateforme de Roissy les emplois sont non délocalisables. Cette précarité organisée ne sert ni plus ni moins qu'à renforcer les profits des sociétés. Nous sommes venus demander la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet, associant Etat, patronat et organisations syndicales, pour œuvrer à la sécurisation des contrats de travail sur la zone aéroportuaire de Roissy pour une véritable sécurité sociale professionnelle et un nouveau statut du travail salarié.

De ce point de vue, l'accord sur la « sécurisation de l'emploi » du 11 janvier ne répond pas aux attentes des salariés.(...)Cet accord sécurise les licenciements, organise l'impunité des entreprises et précarise encore la situation des salariés. Nous informerons et mobiliserons les salariés sur la nocivité de ce texte jusqu'au débat parlementaire.(...) La Seine-Saint-Denis est un territoire très jeune, qui connaît une forte croissance démographique. Cette réalité ne nous semble pas assez prise en compte par l'Etat. L'éducation et la formation professionnelle sont ici des enjeux essentiels. Aussi, nous réclamons un plan d'urgence d'embauche de professeurs des écoles pour ne plus avoir d'élèves sans enseignant dans nos primaires. La Seine-Saint-Denis a connu la pire rentrée de France s'agissant du remplacement des enseignants absents. L'égalité républicaine est ici encore une fois bafouée.

Après 10 ans de résistance aux projets successifs de démolition de l'AFPA, les salariés ont obtenu de l'actuel gouvernement une recapitalisation de l'association à hauteur de 220 millions d'euros. (...) c'est une bonne nouvelle pour les salariés de l'association mais

surtout pour tous les demandeurs d'emplois qui ont tant besoin de son action. Des inquiétudes subsistent, car si d'un côté on reconnaît le rôle de l'AFPA dans la lutte pour l'emploi, on ne peut décider une réduction de ses effectifs. Nous demeurons donc extrêmement vigilants sur ce sujet. (...)

Sur la question des salaires, une volonté forte permettrait de corriger les inégalités entre femmes et hommes, qui sont évaluées à 27%. Cette remise à niveau permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages et serait favorable à l'activité économique. Un SMIC à 1700€ est plus que jamais d'actualité. L'augmentation risible du SMIC de 3 centimes d'€ par heure représente en réalité une baisse du pouvoir d'achat, car la hausse réelle des prix va bien au-delà. (...) Ceci nous permet de

remettre en cause le mode de calcul de l'indice INSEE, qui ne prend pas assez en compte les dépenses incompressibles des salariés (logement, transports, alimentation, santé...) qui elles ne cessent d'augmenter. Que cela soit dans le public comme dans le privé nous ne cesserons de marteler que la revalorisation des salaires est une des réponses à la crise, en tant que vecteur incontournable de la relance économique ainsi que la revalorisation des pensions des retraités. L'austérité n'est pas la

solution, elle est le problème !

Alors que les conflits du travail explosent, des antennes d'inspection du travail ferment. C'est inacceptable. L'inspection du travail n'a jamais répondu à notre interpellation sur ce point. Nous continuons à revendiquer une remise à plat de cette réorganisation des services et la réouverture des antennes de Saint-Denis et Montreuil.

... Un SMIC à 1700€ est plus que jamais d'actualité. L'augmentation risible du SMIC de 3 centimes d'€ par heure représente en réalité une baisse du pouvoir d'achat...



Marche Départementale le 17 janvier



Marche Départementale le 17 janvier

Un collectif regroupant usagers et salariés de l'hôpital de Montreuil se bat pour empêcher le démantèlement de notre hôpital intercommunal, qui couvre un bassin de 400.000 habitants. Des milliers de pétitions ont été signées pour le maintien intégral de tous ses services (...). L'état doit prendre des dispositions concernant le remboursement des emprunts toxiques, et soutenir beaucoup plus concrètement les hôpitaux publics du département. La seule et unique préoccupation doit être la réponse aux besoins des populations. (...) nous n'accepterons pas de vivre dans un désert médical ! La loi HPST doit être abrogée.

Je vous le disais, nous condamnons le fait que notre territoire soit sous administré.

Par exemple, l'agence de la Banque de France de Saint-Denis, qui tant pour les dossiers de surendettement, que pour l'aide aux PME, fait un travail remarquable et très utile, doit être maintenue.

Je prendrai un autre exemple, particulièrement emblématique. Alors que la Seine-Saint-Denis doit traiter 10% des demandes administratives concernant les étrangers de tout le pays, elle n'a que 150 agents dévolus à ce travail. A titre comparatif Paris, pour le même volume de travail bénéficie de 750 agents. C'est une entrave à l'accès aux droits ! (...) l'introduction d'une demande de régularisation connaît ici des délais de réponses déraisonnables. Attendre 1 an devient la règle !! (...) Alors que ces personnes travaillent, ont des compétences et des savoir-faire que les entrepreneurs sollicitent, ils se voient mis de côté. (...) les dispositions de la nouvelle circulaire ne sont pas appliquées. Régulariser ces travailleurs, c'est leur redonner leur dignité. C'est une question de justice et c'est aussi permettre de nouvelles rentrées de cotisations sociales. (...)

Nous revendiquons aussi qu'une loi de titularisation des précaires des administrations, et portons l'exigence du maintien des services publics de proximité et de leur développement, pour que l'accès aux droits ne soit pas un vœu pieux. Nous exigeons aussi l'arrêt effectif de

la RGPP. Les assises du Service Public que les organisations syndicales avec des associations ont organisées le 24 mai dernier est un point d'appui important qui a reçu un écho large dont découle un Livre Blanc et une feuille de route.

Tels sont les dossiers que nous souhaitons vous faire remonter, sans être exhaustif, mais qui intéressent la question de l'emploi et l'avenir de notre département qui refuse d'être sinistré. Alors que les inégalités salariales et de richesses n'ont jamais été aussi importantes dans le pays, les salariés et la population n'acceptent pas de continuer à se serrer la ceinture. Sur tous ces dossiers nous demandons que s'ouvrent rapidement avec les acteurs concernés des calendriers de rencontres.

La CGT 93 restera mobilisée au plus proche du monde du travail et de ceux qui luttent. Elle continuera d'être force de propositions. Elle appelle d'ores et déjà à la mobilisation la plus large pour la journée d'action nationale dans la fonction publique et des cheminots du 31 janvier prochain.

Bobigny le, 17 janvier 2013.



Marche Départementale le 17 janvier

NAO 2013 OBJECTIF SALAIRES

La CGT ne cesse de marteler que la revalorisation salariale est un élément majeur des politiques de sortie de crise et que la dégradation des salaires accumulée depuis des années n'a fait qu'aggraver la situation économique. La relance économique passe par la relance de la consommation, c'est bien le principal problème du secteur automobile qui souffre de la baisse des ventes. Gagner sur les salaires, c'est bon pour le pouvoir d'achat, c'est bon pour l'emploi ! Pour faire des NAO un

temps fort revendicatif, le BIMI vous redonne quelques informations utiles afin d'être à l'offensive pour nos salaires !

Dans toutes les entreprises du secteur privé où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales, les Négociations Annuelles Obligatoires vont avoir lieu. **C'est un DROIT, articles L 132-27/28 et 29 du Code du travail. C'est une OBLIGATION, cette négociation doit être REELLE et non FORMELLE**, ce qui implique que les revendications déposées par les organisations syndicales doivent être discutées de façon approfondie.

Objet de la négociation :

- 1 les salaires effectifs, la durée effective du temps de travail les conditions d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle,**
- 2 l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'organisation du temps de travail, l'examen de l'évolution de l'emploi dans l'entreprise,**
- 3 les conditions de travail et d'emploi en particulier celles des salariés à temps partiel.**
- 4 le régime de prévoyance maladie,**
- 5 l'épargne salariale.**

Quelques arguments pour pouvoir négocier des augmentations de salaire :

Les indices INSEE, notamment celui de l'inflation ont une fâcheuse tendance à « lisser »

l'augmentation du coût de la vie et à minimiser en conséquence la perte du pouvoir d'achat ; ils ne tiennent pas assez compte des fortes hausses des prix des services et des produits de consommation de base : énergie, loyers, produits frais, soins de santé et tarifs publics.



➤ La mesure du pouvoir d'achat des ménages construite par l'INSEE ne prend pas en compte la démographie et la sociologie des ménages, ni les différences des structures de consommation qui en découlent.

➤ Il sous-estime l'inflation subie par les revenus faibles et médians, et il n'est donc pas pertinent pour servir de base aux négociations salariales, car trop faible.

➤ Pour les ménages aux revenus modestes, la part des dépenses contraintes a doublé en 25 ans, représentant jusqu'à 46% de leur budget !

➤ Pour le salarié médian (1675€ nets), dépenses contraintes + incontournables = 80% du budget.

Dans le même temps,

- le SMIC a évolué à peine plus que l'indice INSEE, le smicard a donc perdu du pouvoir d'achat.
- Les salaires dans les branches professionnelles ont été bloqués.
- Les baisses de salaire indirect (exonérations) ont été généralisées. Aujourd'hui, les exonérations concernent 63% des salariés.

Cette bataille sur les salaires sera aussi l'occasion de porter le débat avec les salariés sur la place et le rôle du salaire dans le système de protection sociale, dans le développement de la croissance et de l'emploi, soulignant ainsi la cohérence de la lutte sur les salaires avec les objectifs de sortie de crise et de reconquête du plein emploi solidaire !





Rassemblement devant le MEDEF le 11 janvier

Accord national interprofessionnel 2013 dit de « de sécurisation une grande régression sociale délinquante

Le gouvernement use d'une grossière novlangue pour tenter de faire avaler une énorme couleuvre aux salariés. Ainsi l'expression « sécurisation de l'emploi » a-t-elle servi à lancer les négociations sur la réforme du marché du travail. « La sécurisation de l'emploi » est en réalité une façon d'introduire plus de « flexibilité » dans les relations professionnelles, de même la formule « partenaires sociaux » sert à occulter l'opposition consubstantielle qui existe entre les représentants des syndicats et des patrons.

L'accord national interprofessionnel pour un nouveau modèle économique et social conclu le 11 janvier s'est établi sur la base d'un document conçu par le MEDEF, à partir duquel il restait peu de marge de manœuvre aux « partenaires sociaux », c'est la raison pour laquelle la CGT a refusé catégoriquement de signer un texte qui marque une grave régression des droits sociaux des salariés et va à contrario des objectifs fixés par la « Grande Conférence sociale » et celle de la « lutte contre la pauvreté ».

La sécurisation n'y est conçue qu'au profit des entreprises, pour se prémunir de toute obligation de transparence et de justification et se constituer ainsi une véritable immunité judiciaire. Après la rupture conventionnelle obtenue des partenaires sociaux puis du législateur en 2008, après la multiplication de la pratique de départs volontaires, le MEDEF voulait aller encore plus loin en réclamant le droit :

- ▶ **De museler les représentants du personnel en leur imposant la confidentialité sur les informations qu'ils reçoivent, et des délais préfixés pour entendre leur expert et rendre leur avis.**
- ▶ **De licencier sans avoir à justifier d'un motif économique le salarié qui aura refusé une modification de son poste ou de son lieu de travail dans le cadre d'une restructuration, et de s'exonérer du même coup de toute mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et des règles encadrant dans le code du travail le licenciement économique.**
- ▶ **De licencier sans contrôle les salariés refusant les modifications de leur rémunération ou de leur temps de**

travail dans le cadre des accords dits « de maintien dans l'emploi », en se libérant ainsi de toutes les règles propres au licenciement pour motif économique.

- ▶ **De s'affranchir par accord collectif de toutes les règles encadrant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi ou de se prémunir de tout contrôle judiciaire sur ce plan par le jeu d'une homologation par la DIRECCTE, pouvant être simplement implicite.**
- ▶ **De se prémunir de toute contestation quant à la validité ou la justification de leurs décisions, en cas de violation des règles de procédure édictées par le code du travail pour encadrer le pouvoir de décision des employeurs.**
- ▶ **De plafonner le risque financier des litiges, par la mise en place d'un barème des indemnités forfaitaires en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.**
- ▶ **D'échapper à tout contrôle judiciaire et risque de sanction par des délais de prescription exceptionnellement brefs.**

Le but de la manœuvre est clair, il s'agit ni plus ni moins d'aboutir à une destruction majeure du droit des salariés au respect de leur contrat de travail et de leur droit à l'emploi, remettant en cause 40 ans d'évolutions législatives et jurisprudentielles, en s'assurant qu'à l'avenir les juges seront dans l'impossibilité de venir rétablir les droits des salariés.

En guise de contreparties, les seules mesures proposées aux syndicats visent à créer un nouveau statut de la précarité, sous la forme de droits sociaux maintenus en cas de perte d'emploi, véritable leurre sous la nomination « création de nouveaux droits pour les salariés afin de sécuriser les parcours professionnels ».

Devant de telles manœuvres, il est plus que temps de résister, afin d'empêcher l'entrée en vigueur de cet accord par l'adoption des dispositions législatives et réglementaires nécessaires à son application.

Le Gouvernement prévoit un projet de loi le 6 ou le 13 mars



el du 11 janvier n de l'Emploi » : qui sécurise la nce Patronale !



les entreprises de notre département ce matériel devra être dans les mains des salariés pour impulser la lutte contre cet accord scélérat !

2013 en Conseil des Ministres. Puis viendra le temps du débat parlementaire.

Les responsabilités de la CGT pour l'information des salariés et la mobilisation pour influencer sur le projet de loi et le débat parlementaire sont donc importantes dans les semaines à venir. Le Gouvernement, qui se dit attaché au dialogue social, doit prendre en compte le fait que les organisations qui ont rejeté l'accord représentent largement plus de salariés que les signataires. La CGT va éditer un « quatre pages », style journal, qui sera tiré à 2 millions d'exemplaires avant la fin janvier. Dans toutes

Elle concerne la continuité des droits (rémunération, formation, qualification) dans les situations de rupture de la relation d'emploi : changement d'emploi, licenciement, formation, retraite ou pré-retraite, activités non rémunérées, etc.

Cette conception introduit un élément essentiel de toute véritable transformation sociale, et que l'on ne trouve pas dans la simple sécurisation des parcours professionnels : c'est le maintien du contrat de travail en cas de perte d'emploi. Elle implique les conditions suivantes :

► Transférabilité des droits acquis

Les droits divers acquis par le salarié doivent être transférables : droit à la formation ; reconnaissance des qualifications et des compétences ; ainsi que certains avantages sociaux et les comptes épargne-temps.

► Dépassement du concept de « chômage »

La rupture du contrat de travail doit être exceptionnelle. Le salarié doit maintenir le plus longtemps possible le lien avec son entreprise si possible jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un autre travail équivalent. Bien entendu, la rémunération ne serait plus à la charge de l'employeur, mais celui-ci devrait continuer à aider le salarié à retrouver un emploi.

► Facilitation de l'accès à la formation

L'accès à la formation a besoin d'être facilité, ce qui suppose un regroupement dans le cadre d'un service public de type nouveau, dans lequel les organisations syndicales et les organisations professionnelles seraient associées à la gestion de l'ensemble des outils actuels de formation continue.

► Amélioration des conditions de travail

Une politique d'éradication des causes de vieillissement prématuré au travail devrait être mise en place. Il ne s'agit pas seulement de s'occuper de « l'emploi des seniors » mais de créer les conditions d'une bonne santé pour les travailleurs. Le critère de base est simple : plus aucun salarié ne doit voir son espérance de vie raccourcie par de mauvaises conditions de travail.

► Réforme du mode de contribution sociale des entreprises

La réforme du mode de contribution sociale des entreprises est indispensable pour sortir d'une pure logique d'assurance qui permet aux employeurs les moins vertueux de reporter sur les autres les coûts liés à leur comportement.

Pour contrer l'inlassable projet patronal de flexibilisation des contrats de travail, de facilitation des licenciements et d'extension de la précarité, la CGT, entre autres actions, formule des propositions pour un nouveau statut des salariés

ZOOM

La CGT définit le nouveau statut du salarié comme un ensemble de droits acquis dès la première recherche d'emploi : « droit à l'intégration dans un emploi rémunéré, droit à la formation continue, droit à un déroulement de carrière, droit au maintien d'un contrat de travail en cas de suppression d'emploi, continuité des droits pour le calcul de la retraite ».

Il s'agit tout d'abord de protéger le salarié dans toutes les situations de rupture de son intégration professionnelle.



nes Le Bot lors du rassemblement devant le MEDEF le 11 janvier

TPE 8

Le printemps de la représentativité



Pourquoi revenir près de deux mois après le vote, sur les élections des Très Petites Entreprises (TPE) et employé-e-s à domicile ?

La première raison est que la CGT ne peut ignorer un salarié sur cinq : celles et ceux qui travaillent soit dans des entreprises de moins de 11 salariés, soit pour des particuliers employeurs.

Au terme d'une élection sans contenu (un vote par sigle, sans représentants élus) et sans publicité (sauf la nôtre !), l'abstention aux élections TPE frôle les 90%.

La CGT entend donc poursuivre la bataille de l'égalité des droits, pour que les « effets de seuil » cessent de pénaliser les salariés isolés par l'émiettement des entreprises.

CGT et TPE : un lien à concrétiser

Avec 136 000 voix (29,5% des exprimés) la CGT sort première des 9 listes nationales, avec plus de 10 points d'avance sur la CFDT et deux fois plus de voix que FO. S'il n'y a pas de résultat par département, cela représente toutefois plusieurs milliers de suffrages CGT en Seine-Saint-Denis : un résultat qui doit tout à la mobilisation militante et aux contacts pris à l'occasion de ces élections sans précédent.

Les TPE restent un désert syndical, où — même si l'on n'en meure pas — on a soif de CGT.

C'est parmi ces 4,6 millions de salariés que l'on trouve les conditions sociales les plus dégradées et la grande majorité des affaires prud'homales.

Quand la CGT pour son 50^{ème} Congrès affirme que « chaque électrice, électeur CGT est un adhérent potentiel » (Résolution 3), c'est à la fois la question

de nos ambitions revendicatives qui est posée, et celle de l'adaptation de la CGT au salariat tel qu'il est aujourd'hui.

N'attendons pas pour cela les élections TPE... de 2017 !

La représentativité n'a pas dit son dernier mot



L'accord sur la « sécurisation » de l'emploi sera l'un des derniers à être validé sur des règles de représentativité obsolètes depuis la loi du 20 Août 2008. Dès le printemps prochain, l'addition des résultats CE / DP, TPE, fonction publique et agriculture, rétablira la représentativité réelle des organisations syndicales, écartant des négociations celles qui n'obtiennent pas 8% des suffrages des salariés, comme la CFTC par exemple.

...La CGT entend donc poursuivre la bataille de l'égalité des droits, pour que les « effets de seuil » cessent de pénaliser les salariés isolés par l'émiettement des entreprises...

Si l'on s'en tient aux seuls résultats des TPE, seules 3 confédérations passent cette barre des 8%, avec une CGT nettement en force. La CFE/CGC n'est représentative que dans l'encadrement, en compagnie de l'UGICT-CGT, de la CFDT et de FO.

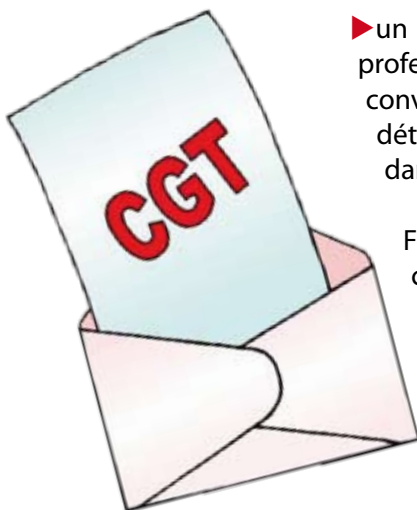
Au plan national comme au plan régional, les autres organisations ne font plus que de la figuration pour les mieux placées, du parasitisme pour les autres.

Trois discriminants avaient été retenus pour les élections TPE :

► cadre ou non cadre (collège dominant dans les TPE)

► vote par région, avec en Ile-de-France un approfondissement des tendances nationales (plus forte abstention, meilleur score CGT et plus fort différentiel avec la CFDT)

POLITIQUE REVENDICATIVE



► un dépouillement par profession (code NAF) et par convention collective qui déterminera la représentativité dans chaque branche.

Février 2013 permettra de connaître dans le détail cette partie des résultats des TPE : pour autant, la percée d'organisations catégorielles comme le SPAMAF (assistantes maternelles) ou le SNIGIC (gardiens et concierges) annonce des surprises bonnes ou mauvaises dans certaines branches, où les entreprises de plus de 11 salariés sont rares.

Attention : une élection peut en cacher une autre

Dernière leçon à tirer des élections TPE et de la très

forte abstention : la remise en cause des élections prud'homales de 2015 est à nouveau envisagée, au motif de la baisse de participation à ce type d'élections.

Après 1983, les élections pour les administrateurs de la Sécurité Sociale avaient été supprimées pour cette raison. La détermination à l'entreprise de la représentativité rendait superflue la mesure traditionnelle par le résultat des prud'homales. L'argument du « coût » des élections s'ajoute en renfort à la pression hostile aux droits des salariés à penser, à voter et à intervenir.

TOUS ENSEMBLE

La démocratie sociale reste donc, plus que jamais à conquérir, tant à l'entreprise que dans les territoires où l'on vit et travaille.

Élections TPE:



La CGT 1^{ère} organisation syndicale

ILE DE FRANCE		
Inscrits	Votants	Exprimés
978 701	78 118	76 333

Résultats	Suffrages exprimés	%
CGT	22 757	29,81%
CFDT	14 029	18,38%
FO	8 911	11,67%
UNSA	5 749	7,53%
CFTC	5 905	7,74%
SOLIDAIRES	4 227	5,54%
CFE-CGC	3 743	4,90%
FSU	256	0,34%

Résultats Nationaux		
Inscrits	Votants	Exprimés
4 614 653	478 866	465 796

Résultats	Suffrages exprimés	%
CGT	136 033	29,54%
CFDT	88 699	19,26%
FO	70 231	15,25%
UNSA	33 864	7,35%
CFTC	30 074	6,53%
SOLIDAIRES	21 885	4,75%
CFE-CGC	10 697	2,32%

SOUSCRIPTION AU LIVRE DE JOËL BIARD « UN ENGAGEMENT OUVRIER »

Le syndicalisme CGT en Seine-Saint-Denis de 1968 à 1990

Début mars 2013 paraîtra aux Éditions de l'Atelier un livre intitulé « Un engagement ouvrier ». Sous-titre : « Syndicaliste CGT en Seine-Saint-Denis (1968-1990) ». Son auteur est Joël Biard, qui fut secrétaire général de l'UD CGT 93 de 1974 à 1990 avant d'animer l'URIF jusqu'en 2004. Il est aujourd'hui président de l'Institut d'Histoire Sociale CGT Ile-de-France. L'ouvrage présente les entrelacs sociaux, économiques et politiques d'une période agitée, dans un département industriel et militant, cible prioritaire des pouvoirs patronaux et gouvernementaux.

On pourrait commencer comme Coluche, « C'est l'histoire d'un mec... », mais « Un engagement ouvrier » n'est pas l'autobiographie d'un jeune électricien normand qui fait son apprentissage professionnel et syndical au début des années 60. L'itinéraire personnel n'est que le contrepoint de l'histoire d'une époque et d'un territoire.

Entre le mouvement social de mai 68 et le changement politique en Europe de 1990-91, le nouveau département

Joël Biard

Un engagement ouvrier

Syndicaliste CGT en Seine-Saint-Denis (1968-1990)



de la Seine-Saint-Denis, créé en 1966, connaît des bouleversements industriels, sociaux et politiques. Sous Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand, les usines ferment, la finance progresse, le chômage s'installe durablement.

L'HISTOIRE ET CEUX QUI LA FONT

Dans ce département à forte tradition ouvrière et à direction communiste, la CGT va livrer bataille au déclin, marquer des points, subir des revers, tirer les leçons. « Un engagement ouvrier » retrace avec précision cette période de 22 ans. La chronique ajoute aux faits une galerie de portraits où se croisent militants de gauche, responsables patronaux, élus locaux et nationaux, flics et voyous.

L'itinéraire est jalonné d'événements forts, grèves d'Aulnay-Citroën, bataille de la machine-outil, manifestations agitées, occupations d'usines. Ce chemin mènera l'auteur à la direction de l'Union départementale CGT, avec luttes de terrain, orientations de congrès et réflexion permanente sur les outils de lutte syndicale, leur conception et leur adaptation permanente au service des salariés.

RÉFLEXION SUR L'EFFICACITÉ

Trois éléments caractérisent le livre de Joël Biard. D'abord l'exactitude des dates, des lieux, et des chiffres. Ce sera une mine pour les chercheurs, chaque fait ayant été vérifié dans des archives souvent inédites, comme celles de l'UD 93. C'est un recueil d'images précises pour celles et ceux qui ont vécu cette période ou veulent la connaître de près.

Deuxième aspect, une interrogation renouvelée sur la pertinence des structures syndicales et leur adéquation aux luttes sociales. Si la colère, la déception et la joie de la victoire sont perceptibles au fil des pages, l'analyse des réalités pour forger un outil efficace est une préoccupation aussi

La place des femmes dans le syndicalisme CGT grandit en Seine-Saint-Denis à partir des années 70. (DR)



Date à retenir

L'IHS CGT 93 fête ses 10 ans !

L'Institut d'Histoire Sociale de la Seine Saint Denis a 10 ans. Grâce à l'organisation de nombreuses initiatives, des expositions, et à l'édition de différentes publications, l'IHS CGT 93 œuvre à « aider les militants d'aujourd'hui à connaître le passé, afin qu'ils puissent se forger leur propre avis pour comprendre le présent et appréhender l'avenir avec lucidité ».

C'est un outil militant, qui souhaite grâce à la transmission de la mémoire ouvrière et des luttes, contribuer aux combats syndicaux du présent et du futur pour résister à la réaction patronale et obtenir de nouvelles avancées sociales.

Pour fêter l'événement, rendez-vous le 14 mars après le congrès de l'USR, à 17h00 Bourse départementale du travail, pour partager le gâteau d'anniversaire, accompagné comme il se doit du verre de l'amitié !

marxienne que récurrente. Il est intéressant de voir cette réflexion évoluer à mesure des mutations économiques et politiques.

Troisième axe, si le style, volontairement informatif et retenu, ne se complaît pas dans le sensationnel ou le « people », le lecteur découvre des événements peu ou pas connus, les réactions personnelles de plusieurs grands noms du syndicalisme contemporain, régionaux et nationaux, les débats parfois vifs entre ces responsables sur stratégie et tactique.

D'autres passages apportent une lumière inédite sur des luttes emblématiques, toujours âpres, parfois violentes. Joël Biard donne un témoignage de première main sur les liaisons politiques d'un patronat sans autre loi que la jungle et les ressources des défenseurs de la dignité humaine.

G.D.



Joël Biard (Doc URIF)

« Un engagement ouvrier » paraîtra aux Éditions de l'Atelier.

Le choix de l'éditeur ne doit rien au hasard. L'Atelier est le père du Maitron, le dictionnaire biographique du mouvement social, qui fait autorité dans son domaine.

Le livre de Joël Biard sera disponible à partir de début mars 2013. Son prix public est de 20 euros. Il est toutefois possible de le commander dès maintenant au prix de souscription de 15 euros (à retirer à l'URIF) ou 20 euros frais de port inclus en cas d'expédition.

Pour tout renseignement ou commande, envoyer le coupon à découper ci-dessous et le chèque correspondant à : l'IHS CGT Île-de-France, case 455, 263 rue de Paris 93516 Montreuil-sous-Bois, un courriel à urif.cgt.fr ou téléphoner au 01 55 82 88 00.



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

COMMANDE..... EXEMPLAIRES AU PRIX DE 15 EUROS DU LIVRE DE JOËL BIARD

« UN ENGAGEMENT OUVRIER ».

PRIX : 15 EUROS (À RETIRER À L'URIF) OU 20 EUROS FRAIS DE PORT INCLUS.

STAGE « Agir syndicalement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » Du 6 au 7 mars 2013

Le Collectif Formation Syndicale de l'UD-CGT du 93 organise avec Emergences un stage intitulé « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » du 6 au 7 mars 2013.

Les représentants des salariés ont un rôle clé à jouer dans la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Seulement, pas toujours sensibilisés, formés et outillés pour voir et agir, les représentants des salariés sont trop souvent relégués au simple rôle de figurant alors

qu'ils sont appelés à négocier activement l'égalité professionnelle, comme le prévoit le code du travail.

Cette formation vise à donner une méthodologie d'intervention pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, dans le syndicat et l'organisation syndicale.

La demande de congé se fait au titre de l'article L.2325-44 et R.2325-8 du Code du travail. Le coût de cette formation pour les élus s'élève à 580€ (Budget formation)

STAGE «CHSCT» Du 18 au 22 mars 2013

Cette formation organisée par le Collectif formation syndicale de l'Union Départementale CGT a pour objectif de donner aux **membres du CHSCT d'entreprise ou d'établissement de plus de 300 salariés**, les outils indispensables pour accomplir au mieux leur mission. Elle se déroulera à la Bourse départementale du travail à Bobigny.

Au cours de ces 5 jours seront notamment abordés :

- le rôle et la mission du médecin du travail
- le droit des salariés en matière de santé au travail et le rôle que peuvent jouer les instances représentatives

■ le rôle et les prérogatives du syndicat CGT en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

La demande de congé de formation doit se faire au titre des articles L.4614-14 et L.4614-16 et L.2325-44 du code du travail.

Attention : Fonction publique : les salariés ne sont pas soumis aux articles du code du travail. Il faut donc établir sa demande de congé de formation en demandant la prise en charge financière de celui-ci (1783,25 €).

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous au collectif Formation Syndicale, UD CGT 93, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny - Hortensia: 01 48 96 36 56



Je m'inscris au stage : « Égalité professionnelle » du 6 au 7 mars 2013 ☐

Je m'inscris au stage : « CHSCT » du 18 au 22 mars 2013 ☐

* Cochez le stage qui vous intéresse

Nom Prénom

Adresse personnelle

Ville CP

..... Portable:

@.....

Entreprise UL

Mandat Responsabilité syndicale



Il est plus nécessaire que jamais, pour la CGT, d'exiger l'application d'un nouvel indice des prix à la consommation !

Comme le cite un dossier de la Fédération CGT des Industries Chimiques, « l'indice INSEE est un indice pour les plus riches » (dossier n°498 d'octobre 2012).

Cet indice, chiffres à l'appui, correspond à l'évolution du coût de la vie des 10% les plus aisés de notre pays.

Par contre, il mentionne une perte du pouvoir d'achat de plus de 5%

depuis 2000 des 10% les plus modestes ainsi que des revenus médians !

Ces valeurs confirment un système de calcul de l'indice erroné pour une bonne part de la population, que nous avons à maintes reprises dénoncé.

Mais cette fois, OH SURPRISE, ces valeurs proviennent du site même de l'INSEE, site qui permet de calculer « un indice des prix personnalisé ».

Comme par hasard, l'alimentation (écart sur la période considérée de 2,5% par rapport à la valeur moyenne) et principalement le loyer (écart de 8,6%) ainsi que le coût de l'eau et des énergies, pèsent de plus en plus lourd dans le budget des familles modestes. Par contre, les frais de loisirs, de restaurant, de dépenses culturelles, pour ces mêmes personnes qui ont peu de moyens, demeurent restreints...

Plus précisément, les dépenses contraintes (logement, eau, gaz, électricité, assurance, téléphone) et les dépenses

incontournables (alimentation, transport, santé, éducation) représentent 87% du budget des personnes les plus modestes, 80% des budgets médians et seulement 65% des 10% les plus aisés.

Selon les valeurs citées dans le dossier nommé, la part des dépenses contraintes a presque doublé en 25 ans (de 24% à 46%) pour les 10% les plus modestes et pour les revenus médians alors qu'elle n'a augmenté que de 3% (pour atteindre 27%) pour les hauts revenus !

Comment ne pas dénoncer à nouveau la flambée des prix de l'immobilier objet d'une spéculation autorisée scandaleuse organisée par de riches personnes françaises et étrangères (Emirats Arabes notamment), de dictateurs actuels ou déchus, de trafiquants d'armes ou de drogue via les paradis fiscaux !

(Pour information, en 25 ans : indice INSEE +17%, loyers HLM +29%, loyer du parc privé +47%, achat de logements anciens +107%)

Face à cela, les augmentations de salaires sont dérisoires et contraignent de nombreuses familles à avoir recours au crédit à la consommation (crédit permanent) pour faire face à leurs dépenses, véritable fléau de société.

L'indice INSEE n'est pas pertinent pour servir de base aux négociations salariales !

Il est impératif que la CGT se dote, de nouveau, d'un outil indépendant pour mesurer véritablement l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés de notre pays et non, comme les chiffres de l'INSEE le montrent, de celui des 10% les plus riches !

→ POUR BIEN SE DÉFENDRE ←

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

→ Bobigny:

UD CGT - 1, place de la Libération
Mercredi matin - Tel: 01 48 96 36 36

Ne vous laissez plus croquer

→ Le Blanc Mesnil:

UL CGT - 158, avenue Charles Floquet
Mercredi Matin - Tel: 01 48 67 02 86

→ Bondy:

MAIRIE- Lundi après midi sur RDV
Tel: 01 48 50 53 00
MJSP - 1, avenue Jean Lebas
Tel: 01 71 86 64 30

→ Stains:

UL CGT - 4, rue Albert Einstein
Tel: 01 48 26 65 70

ACCORD «SÉCURISATION DE L'EMPLOI»

Un dossier spécial de la NVO



3€

ANALYSE

→ Comment en est-on arrivé là depuis les élections ?

DÉCRYPTAGE

→ Les points principaux d'un accord au contenu régressif

**Abonnez-vous
sur www.nvo.fr**

BON DE COMMANDE (3484)

RÉF	PRIX	QUANTITÉ	TOTAL
NVO 3484	3€		
Montant de la commande:			

Ce numéro est servi aux abonnés
Les invendus ne sont pas repris

SOCIÉTÉ*
NOM*
PRÉNOM*
N°* RUE
CODE POSTAL* VILLE
N° TÉL.*
MAIL*

* champs à remplir obligatoirement

Merci de renvoyer votre bon de commande accompagné de votre règlement par chèque N°
à l'ordre de la NVO, à:

Nouvelle SA la Vie Ouvrière case 600 - 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex
0149886960 - 0149886850 par téléphone ou par fax: 0149886866